

**Relevé de conclusions de la séance
20 mars 07**

Co-Présidents: Rémy LANDAIS ; Caroline ROBUCHON PAIN

Membres : Noëlle AIRAULT ; Claude ALBERGE ; Cyril CAFFIAUX ; Solange CHARLOT ; Gilles DESCOMBES ; Jean DELRIEU ; Liliane DUBIN ; Patricia FUSTER ; Alain HENRION ; Nicole IZORE HOUCHET ; Pascal LEFEVRE ; Alain METAYER ; Rose Marie NIETO ; David OLIVIER ; Jean Pierre OLIVIER ; René PAPET ; Bernard POLY ; Yannick PRUNIER ; Daniel ROUYEZ ; Claude STEPHAN ; Marc THEBAULT ; Gérard VAILLANT.

Service Vie Participative : Robin DEGREMONT ; Delphine LEBON ; Anne-Cécile RESCOURIO

Excusé(e)s : Françoise BILLY ; Madeleine CHAIGNEAU ; Elsie COLAS ; Marie Noëlle DEHAY ; Dominique GRUGET ; Annie LEQUILBEC ; Jean Pierre MERIGEAUD.

Public : 15 personnes

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- Rue de Cholette : Point sur l'avancée de l'étude
- Rue d'Antes : Présentation du projet de construction
- Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers : traitement des impasses, points de rapprochement, et rappel des consignes de tri .
- Compte rendu des commissions
- Questions et infos diverses

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, les durées d'intervention imparties pour chaque sujet n'ont pu être respectées.

Seules les présentations de la rue de Cholette et de la rue d'Antes ont alimentés les débats de cette séance. C'est pourquoi une séance extraordinaire est programmée le 22 mai prochain. Aucune demande de financement n'est présentée lors de la séance.

1/ Validation du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2007

Monsieur PRUNIER souhaite que sa demande concernant la cuisine de la Maison de quartier Nord figure sur le compte rendu.

Le compte rendu est validé

3/ Point sur les études de la rue de Cholette

intervenants : Philippe CARDOT, Technicien responsable de l'opération, service de la voirie

Gilles JAGUENAUD, cabinet d'étude A2I infra

Cet axe constitue l'un des plus importants de Niort (1800 mètres environ). Il est caractérisé par sa diversité et surtout par des aménagements sommaires ou inexistants. Ces dernières années ont fait apparaître une urbanisation exclusivement réservée à l'habitat. Le projet consiste en une requalification des espaces.

Le programme doit être établi sur la totalité de la rue de Cholette. L'objectif de l'étude consiste à reconsidérer la rue sur sa totalité de manière homogène, afin de trouver une identité et une cohérence d'aménagement.

Sur toute la longueur de la rue, la sécurité des riverains passe d'abord par la suppression du caractère prioritaire de la voiture sur le reste des aménagements proposés.

Les cabinets chargés de l'étude devaient impérativement traiter la rue de Cholette en abordant les thèmes suivants :

- la sécurité
- le stationnement
- les flux piétons
- les flux vélos
- les transports en commun
- l'accès aux personnes à mobilité réduite
- l'éclairage public
- la gestion des eaux pluviales
- les réseaux
- la gestion et la collecte des déchets
- l'aspect paysage.

Compte tenu de la longueur de la rue (1800 mètres), elle sera traitée par séquences réparties de la manière suivante :

- séquence 1 : rue du Maréchal Leclerc (y compris carrefour/ rue de l'Herse)
- séquence 2 : carrefour rue de l'Herse
- séquence 3 : rue de l'Herse / rue des Malbrues
- séquence 4 : rue des Malbrues / carrefour rue Sarrazine
- séquence 5 : rue Sarrazine/ square César Geoffray
- séquence 6 : square César Geoffray / rue des Mésanges
- séquence 7: rue des Mésanges / rue des Loriots
- séquence 8 : rue des Loriots / rue Louis Pergaud
- séquence 9 : rue Louis Pergaud / rue d'Antes

Constats et propositions

↳ Le principe du cheminement piéton sera

- continuité du cheminement
- différenciation par rapport aux autres usagers

- mise en sécurité
- desserte de toutes les parcelles possédant au moins une entrée sur la rue de Cholette

↳ La nécessité de créer un cheminement cyclable continu sur la totalité de la rue implique 2 types d'aménagements :

- des pistes cyclables en site propre, quand l'emprise de la voie est suffisante (prévoir au minimum 2,50 m)
- des bandes cyclables (1,25 m), lorsque la largeur de voie est insuffisante.

↳ Les transports en commun : à ce jour 3 lignes desservent cette rue (1, 7, 10). Certains arrêts devront être modifiés afin d'assurer la sécurité des passagers, et garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

⇒ *Un membre précise qu'il faudra profiter de l'aménagement de la rue pour favoriser les échanges entre le quartier de Cholette et les Brizeaux.*

↳ L'éclairage est actuellement inadapté : Il devra être plus esthétique afin de valoriser le cadre de vie et mieux positionné pour assurer un sentiment de sécurité.

Certaines zones pourront être équipées d'appareillages munis de modulateur programmable permettant d'abaisser l'intensité lumineuse aux heures souhaitées, ceci dans un souci d'économie.

↳ Le problème d'écoulement des eaux pluviales doit également être considéré. Une grande partie des eaux pluviales collectées est acheminée vers le Lambon.

La grande superficie de la rue engendre d'importante quantité d'eau à gérer. La proximité de la source du Vivier implique la mise en place de système de traitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le Lambon.

↳ Les réseaux devront dans la mesure du possible être effacés.

a) propositions d'aménagement de la voirie

Compte tenu des remarques, le cabinet d'étude propose donc des aménagements de voirie adapté pour chaque séquence, avec systématiquement :

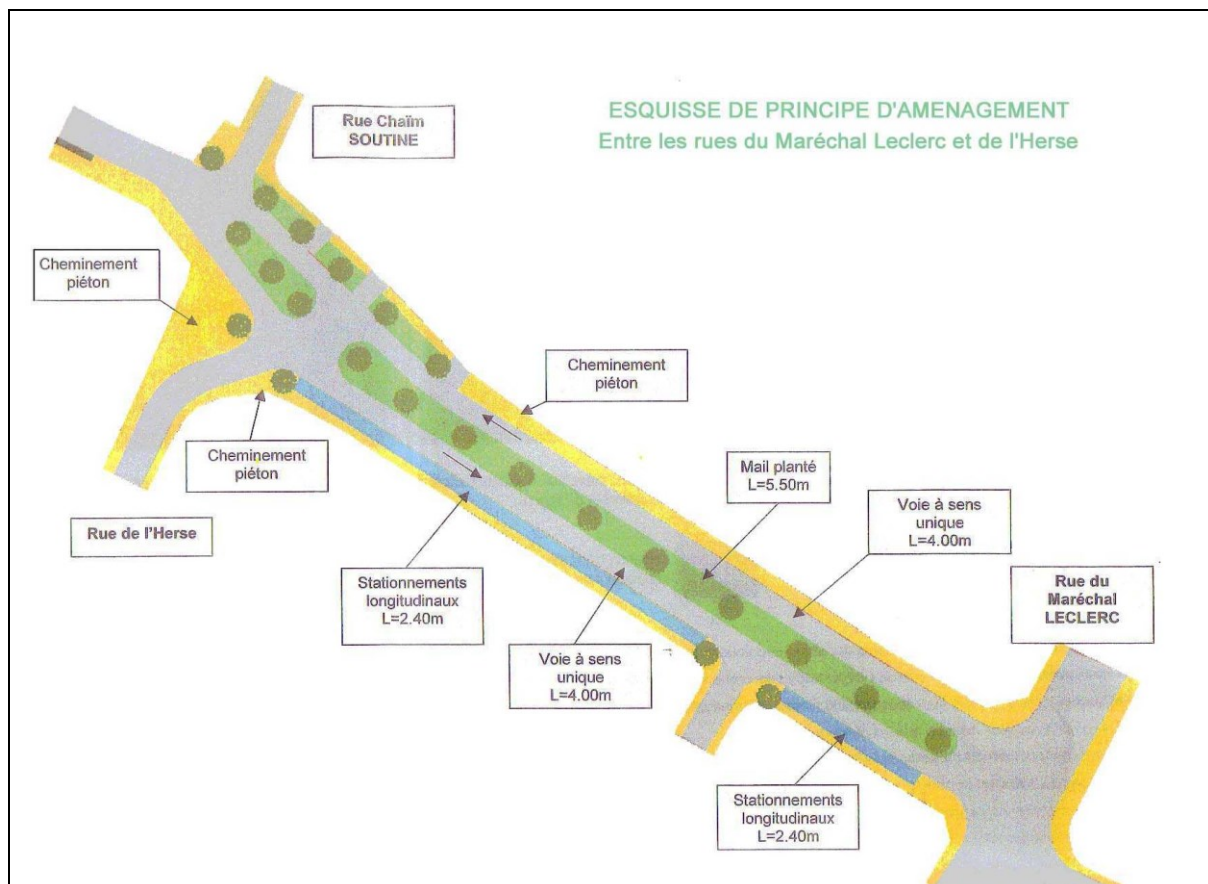
- un trottoir (largeur minimum 1,50, maxi 3 m sur certaines portions)
- une voie de circulation à double sens pour les automobiles (largeur totale de 5,50 m dans la plupart des cas)
- un espace de circulation pour les cyclistes (bande cyclable, piste cyclable ou partage de l'espace avec les piétons)

quand l'emprise de la voie est suffisante, le cabinet propose d'intégrer du stationnement, et/ou des espaces verts

b) proposition d'aménagements paysagers

La rue dispose d'un patrimoine végétal (ancien verger, mail de tilleuls, haies, arbustes, bassins d'orage, et vallée du Lambon) qu'il est souhaitable de conserver et de valoriser.

Sur la première section située entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue de l'Herse, l'idée est de créer un effet de porte, et de valoriser les commerces. Le cabinet propose également de créer un mail planté, d'une largeur de 5,50 mètres, afin de séparer les flux de circulation. Les voies de circulation sont réduites à 2x 4 mètres. Cf plan ci-dessous



Séquence 3 (de la rue de l'Herse à la rue des Malbrues), le cabinet propose de conserver un caractère rural en relation avec le Lambon. La partie piétonne doit être sécurisée.

Séquence 4 (rue des Malbrues, Carrefour Sarrazine) le Lambon peut être valorisé par la création d'un belvédère, invitant à se promener dans la vallée

Séquence 5 et 6 (carrefour Sarrazine à la rue des Mésanges) : Clarifier l'espace en redonnant à chaque usager une place précise et perceptible. Qualifier cet espace par un aménagement paysager confortant les habitations et les jardins situés sur la rue, en valorisant les perspectives vers l'équipement sportif. De plus il est proposé de créer un espace majeur support de lien fédérateur et hiérarchiser les rues en donnant la priorité à la rue de Cholette.

Séquence 7,8,9 (rue des Mésanges/ rue d'Antes) valoriser la rue par la qualification de l'habitat ancien, du verger, du bassin d'orage, et des redents potentiels de l'espace public. Redonner une certaine intimité aux jardins.

Conclusions des membres du conseil de quartier

Commentaires relatifs à la séquence 1 :

- positionner le stationnement plutôt sur la droite (coté des commerces)
- les voies en sens uniques semblent larges, ce qui risque de favoriser la vitesse.
- Certains membres regrettent que la piste cyclable ne soit pas réalisée en site propre.
- L'idée d'un mail central est très appréciée

Commentaires relatifs à la séquence 2

- sécuriser le cheminement piéton au niveau des serres : séparer zone de circulation par la construction d'un muret.
- Faire attention à la pose systématique de bordures sur les trottoirs qui pénalise la circulation des personnes à mobilité réduite.

Le conseil de quartier demande au cabinet d'études de faire plusieurs propositions par

séquence, lorsque cela est possible.

L'avant projet sera présenté lors du conseil du mois de mai.

Le dossier peut être consulté à la Mairie de quartier des Brizeaux (05.49.24.49.88) ou à l'Hôtel de Ville, service Vie Participative (05.49.78.75.44).

4/ Projet de construction rue d'Antes

Intervenants : Groupe Célios

- Monsieur LAOUAR (chef de secteur); Walter BESNIER (monteur de projet lotissement); Jérôme PERROCHEAU (responsable projet collectif); Stéphane MARTINEZ (architecte); Michel NICOLET (expert géomètre)

Un terrain de 6 hectares situé au 118 rue d'Antes vient d'être acquis par le Groupe CELIOS pour réaliser une opération immobilière. Ce projet prévoit la construction d'un lotissement et d'une résidence collective.

Ces terrains seront proposés à la vente à la fin du printemps, et les constructions commenceront en fonction des cadences de commercialisation.

La partie collective comprend 5 « immeubles » d'un seul étage, chaque immeuble comprenant 8 logements. La SEMIE doit acquérir 5 de ces logements.

Sur la partie lotissement, 74 parcelles viabilisées sont proposées à la vente.

a) aspect général

La surface moyenne des parcelles est de 500 m²

La largeur des surfaces est très variée : de 14 mètres pour la plus étroite à 23 mètres.

Chaque propriété possèdera 2 places de parking

Le cahier des charges du lotissement doit prévoir de favoriser l'aspect végétal des clôtures

b) voirie :

Le promoteur prévoit de diminuer les emprises sur la voirie afin de limiter la vitesse. Ainsi, il est prévu de hiérarchiser les voies de la manière suivante

- cheminement piétons : 1,80 m
- stationnement 2x2 séparé par des arbres
- voie de circulation : 5,50 m
- noue minérale : 2,50 m

c) prévisions espaces verts :

- 1 bande de 20 mètres boisée pour séparer le lotissement des autres habitations
- 1 bassin d'orage dans la partie boisée
- haie et grillage à moutons le long du chemin des Moussais

Informations diverses

- Les panneaux d'information travaux proposés par le conseil du quartier Nord ont été livrés.
- Projet fresques : la commission communication doit proposer 3 emplacements. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil de quartier
- Groupe scolaire des Brizeaux : Une ouverture de classe est prévue en septembre (départ de 29 CM2 et entrée de 43 maternelles). A moyen terme le déménagement de la biblio ludothèque est envisagé. Le Centre de Loisirs sans Hébergement et l'association des

Petits Canailoux restent sur le groupe scolaire. La bibliothèque, quant à elle restera également sur le quartier, mais probablement sur un autre site.

- Compte tenu du développement rapide du quartier, des habitants s'inquiètent « de la diminution très rapide de l'espace autour du centre de vie du quartier : école centre de loisirs, Maison de quartier, Maison de retraite. C'est pourquoi ils suggèrent de créer une commission « composée d'habitants d'associations et de différentes structures du quartier

Prochaine réunion du conseil de quartier le 22 mai
Réunion du Bureau le 9 mai